



Enseignement supérieur: préparer les universités de l'Union à l'avenir grâce à une coopération transnationale renforcée

Strasbourg, le 18 janvier 2022

À l'heure actuelle, la société européenne a plus que jamais besoin de la contribution des universités et des autres établissements d'enseignement supérieur. L'Europe fait face à des défis de taille tels que le changement climatique, la transformation numérique et le vieillissement démographique, alors qu'elle est frappée par la plus grande crise sanitaire mondiale depuis un siècle et par les répercussions économiques qui en découlent. Les universités, et le secteur de l'enseignement supérieur dans son ensemble, se trouvent à la croisée de l'éducation, de la recherche et de l'innovation et occupent une place de choix pour façonner des économies durables et résilientes, ainsi que pour rendre l'Union européenne plus verte, plus inclusive et plus numérique.

Les deux [nouvelles initiatives](#) adoptées aujourd'hui — la stratégie européenne en faveur des universités et la proposition de recommandation du Conseil visant à jeter des ponts pour une coopération européenne efficace en matière d'enseignement supérieur, présentée par la Commission — viendront aider les universités en ce sens.

Margaritis **Schinas**, vice-président chargé de la promotion de notre mode de vie européen, s'est exprimé à ce propos: *«Des universités européennes inclusives et d'excellence sont une condition et un fondement de notre mode de vie européen. Elles promeuvent l'ouverture, la démocratie et l'égalité des sociétés, ainsi que la croissance soutenue, l'entrepreneuriat, l'intégration et l'emploi. Nos propositions présentées aujourd'hui visent à pousser encore plus loin la coopération transnationale dans l'enseignement supérieur: en partageant des valeurs communes, en développant la mobilité et en élargissant le champ d'action et les synergies, nous souhaitons insuffler une dimension véritablement européenne à notre enseignement supérieur.»*

Mariya **Gabriel**, commissaire à l'innovation, à la recherche, à la culture, à l'éducation et à la jeunesse, a déclaré quant à elle: *«Les propositions présentées aujourd'hui seront favorables à l'ensemble du secteur de l'enseignement supérieur, et à nos étudiants en premier. Ces derniers ont besoin de campus transnationaux et modernes qui garantissent un accès facile à la mobilité à l'étranger et qui permettent de profiter d'un parcours d'études et d'une expérience véritablement européens. Nous sommes prêts à unir nos forces à celles des États membres et des établissements d'enseignement supérieur de toute l'Europe. C'est ensemble que nous pouvons rapprocher l'éducation, la recherche et l'innovation au service de la société. Les alliances entre universités européennes ouvrent la marche: d'ici la mi-2024, le budget européen subventionnera jusqu'à 60 alliances d'universités européennes, réunissant plus de 500 universités dans toute l'Europe.»*

Stratégie européenne en faveur des universités

L'Europe compte près de 5 000 établissements d'enseignement supérieur, 17,5 millions d'étudiants et 1,35 million d'enseignants dans le supérieur, ainsi que 1,17 million de chercheurs. Cette stratégie vise à soutenir toutes les universités en Europe et à leur permettre de s'adapter à l'évolution des conditions, de prospérer et de participer à la résilience et à la relance de l'Europe. Elle propose un ensemble d'actions importantes destinées à aider les universités européennes à atteindre quatre objectifs:

- renforcer la dimension européenne de l'enseignement supérieur et de la recherche;
- conforter la place des universités comme lieux de rayonnement de notre mode de vie européen grâce à des actions de soutien portant sur les carrières dans le milieu universitaire et de la recherche, la qualité et la pertinence de compétences adaptées à l'avenir, la diversité, l'inclusion, les pratiques démocratiques, les droits fondamentaux et les valeurs académiques;
- donner aux universités les moyens d'agir en tant qu'acteurs clés du changement dans la double transition écologique et numérique;
- renforcer les universités en tant que moteurs du leadership de l'UE et de son rôle sur la scène mondiale.

Jeter des ponts pour une coopération européenne efficace en matière d'enseignement supérieur

La proposition de recommandation du Conseil présentée par la Commission vise à permettre aux établissements d'enseignement supérieur de coopérer de manière renforcée et plus étroite, à faciliter la mise en œuvre de programmes et d'activités transnationaux communs dans le domaine de l'éducation, à mutualiser leurs capacités et leurs ressources ou à délivrer des diplômes communs. Elle invite les États membres à agir et à créer des conditions adaptées au niveau national afin de permettre une telle coopération transnationale plus étroite et durable, et une mise en œuvre plus efficace des activités communes d'enseignement et de recherche ainsi que des outils de l'[espace européen de l'enseignement supérieur \(issu du processus de Bologne\)](#). Elle facilitera la circulation des connaissances et tissera des liens plus étroits entre l'éducation, la recherche et les communautés industrielles innovantes. L'objectif est notamment de contribuer à ce que tout le monde ait accès à des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie de qualité, en mettant l'accent sur les aptitudes et compétences les plus importantes pour répondre aux demandes économiques et sociétales actuelles.

Passer à l'action: quatre initiatives phares

Quatre initiatives phares viendront renforcer la dimension européenne de l'enseignement supérieur et la recherche d'ici la mi-2024:

- **porter à 60 le nombre d'universités européennes**, réunissant plus de 500 établissements d'enseignement supérieur, d'ici la mi-2024, avec un budget indicatif Erasmus+ de 1,1 milliard d'euros pour la période 2021-2027. L'objectif est de développer et d'établir une coopération structurelle, durable et systémique commune à long terme dans les domaines de l'éducation, de la recherche et de l'innovation, en créant des campus interuniversitaires européens grâce auxquels les étudiants, le personnel et les chercheurs de toutes les régions d'Europe peuvent bénéficier d'une mobilité sans discontinuité et créer ensemble de nouvelles connaissances, en transcendant les frontières entre les pays et les disciplines;
- œuvrer à l'élaboration d'un **statut juridique pour les alliances entre établissements d'enseignement supérieur** afin de permettre à ces derniers de mettre en commun leurs ressources, leurs capacités et leurs forces, à l'aide d'un projet pilote Erasmus+ à partir de 2022;
- œuvrer à la création d'un **diplôme européen commun afin de reconnaître la valeur des expériences transnationales** acquises par les étudiants au cours de leur diplôme d'enseignement supérieur et afin de réduire les formalités administratives entravant la mise en œuvre de programmes communs;
- développer l'**initiative relative à la carte d'étudiant européenne** en attribuant un identifiant étudiant européen unique à tous les étudiants mobiles en 2022 et à tous les étudiants des universités en Europe d'ici la mi-2024, afin de faciliter la mobilité à tous les niveaux.

Prochaines étapes

Il est essentiel de coordonner les efforts de l'Union européenne, des États membres, des régions, de la société civile et du secteur de l'enseignement supérieur afin de concrétiser la **stratégie européenne en faveur des universités**. La Commission invite le Conseil, les États membres et les universités à se pencher sur ce programme d'action et à œuvrer de concert pour mettre en place des universités à l'épreuve du temps.

La **proposition de recommandation du Conseil visant à jeter des ponts pour une coopération européenne efficace en matière d'enseignement supérieur, proposée par la Commission**, sera examinée avec les États membres. Dès son adoption par le Conseil, la Commission aidera les États membres et les parties intéressées à mettre en œuvre cette recommandation du Conseil.

Contexte

La Commission a annoncé son intention d'engager la cocréation d'un programme de transformation de l'enseignement supérieur dans sa [communication relative à la réalisation d'un espace européen de l'éducation d'ici à 2025](#) et dans sa communication sur un nouvel espace européen de la recherche (EER). Les [conclusions du Conseil sur le nouvel Espace européen de la recherche](#), adoptées le 1^{er} décembre 2020, insistent sur «*la nécessité de renforcer les synergies et les interconnexions entre l'EER, l'espace européen de l'enseignement supérieur (EEES) et les composantes de l'espace européen de l'éducation liées à l'enseignement supérieur*». Dans sa [résolution du 26 février 2021 relative à un cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de](#)

[la formation, dans la perspective de l'espace européen de l'éducation et au-delà \(2021-2030\)](#), le Conseil a indiqué que l'établissement d'un programme pour la transformation de l'enseignement supérieur constitue une action concrète dans le domaine prioritaire de l'enseignement supérieur.

Le programme stratégique de l'EER, annexé aux conclusions du Conseil sur la future gouvernance de l'espace européen de la recherche et adopté le 26 novembre 2021, soutient les actions pertinentes pour les universités, y compris une action spécifique visant à donner aux établissements d'enseignement supérieur les moyens de se développer en cohérence avec l'espace européen de la recherche et en synergie avec l'espace européen de l'éducation.

Pour en savoir plus

[Communication de la Commission sur une stratégie européenne en faveur des universités](#)

[Proposition de recommandation du Conseil visant à jeter des ponts pour une coopération européenne efficace en matière d'enseignement supérieur, présentée par la Commission](#)

[Communication relative à la réalisation d'un espace européen de l'éducation d'ici à 2025](#)

[Communication intitulée «Un nouvel EER pour la recherche et l'innovation»](#)

IP/22/365

Personnes de contact pour la presse:

[Sonya GOSPODINOVA](#) (+32 2 296 69 53)

[Célia DEJOND](#) (+32 2 298 81 99)

Renseignements au public: [Europe Direct](#) par téléphone au [00 800 67 89 10 11](#) ou par [courriel](#)

Related media

 [European Union Capitals - Ljubljana, Slovenia](#)